



AIDE À LA CONNEXION INTERNET

**Le raccordement des entreprises
polynésiennes à l'Internet**



DGEN
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

INFORMATIONS | www.dgen.pf | ☎ 40.544.860
Immeuble Toriki, Rue Dumont D'Urville,
1^{er} étage, Papeete, Tahiti, Polynésie française

POURQUOI ?

Cette aide financière a pour objectif de favoriser et d'encourager le raccordement des entreprises polynésiennes à l'Internet.

L'ACI intervient sur la base d'un cofinancement des dépenses relatives à la connexion internet et à l'achat de matériel informatique.

POUR QUI ?

Pour les personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 20 millions Fcfp.

Seules les personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur ou égal à 20 millions Fcfp, sont éligibles à l'aide à l'achat de matériel informatique.

L'aide à l'achat de matériel informatique est indissociable d'une demande d'aide à l'installation Internet.

COMBIEN ?

Le montant de l'aide à connexion internet est plafonné à :

300 000 Fcfp

et ne peut excéder 70% du montant total TTC des dépenses éligibles ;

Le montant de l'aide à l'achat de matériel informatique est plafonné à :

150 000 Fcfp^{TTC}

Le prix unitaire de chaque matériel et/ou équipement doit être inférieur à :

50 000 Fcfp^{TTC}

Pour les personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 20 millions Fcfp, Le montant de l'aide à la connexion internet est plafonné à :

200 000 Fcfp^{TTC}

et ne peut excéder 70% du montant total TTC des dépenses éligibles.